

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2018 tenue à 19 h 00, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Hervé Taillon
Carolynne Gagnon
Bertrand Quesnel

Églantine Leclerc Venuti
Mireille Leduc
René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

La directrice générale, Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire déclare la session ouverte à 19 h 00

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, à tous les membres du Conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, chacun reconnaît l'avoir reçu.

Résolution no : 10894-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hervé Taillon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

Adoptée

Résolution no : 10895-2018 AUTORISATION DE DÉPENSE ET OCTROI DE CONTRAT – Expertise légale en ingénierie – Dossier bureau municipal

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a demandé des appels d'offres sur invitation auprès de trois soumissionnaires pour la réalisation du rapport en ingénierie légale du bureau municipal;*

ATTENDU *Que nous avons reçu trois soumissions conformes :*

Firme d'ingénierie et génie-conseil EMS

Ingénierie et services industriels ÉNAIRCOMP

Induktion Groupe conseil

ATTENDU *Que l'opérateur est d'une grande importance dans la qualité et la vitesse à laquelle le travail est exécuté;*

ATTENDU *Que la possibilité pour l'entreprise retenue de se déplacer à la Cour si nécessaire est fondamentale;*

ATTENDU *Que l'expertise légale en ingénierie doit être réalisée au cours du mois de février 2018;*

EN CONSÉQUENCE

*Il est proposé par Carolyne Gagnon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat aux conditions à l'offre de services, pour l'expertise légale en ingénierie – dossier bureau municipal à : Induktion Groupe Conseil pour un montant forfaitaire de 6 950.00 \$ plus les taxes applicables.*

Tout déboursé non prévu qui pourrait être nécessaire à la réalisation du mandat devra être présenté pour approbation par la Municipalité.

Adoptée

Résolution no : 10896-2018
AUTORISATION DE DÉPENSE ET OCTROI DE CONTRAT – Réalisation du rapport d'expertise en architecture – Dossier bureau municipal

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe souhaite poursuivre sa relation d'affaires avec la firme Arcand Laporte Klimpt, architectes, pour la réalisation du rapport d'expertise en architecture du bureau municipal;*

ATTENDU *Que la firme Arcand Laporte Klimpt, architectes travaille actuellement sur le dossier de l'expertise légale en architecture du bureau municipal;*

ATTENDU *Que la rédaction d'un rapport final quant à l'expertise légale en architecture est obligatoire pour la poursuite du dossier;*

ATTENDU *Que les délais de prescription dans ce dossier arrivent à échéance;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Mireille Leduc
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat pour la rédaction de l'expertise légale en architecture – dossier bureau municipal à : Arcand Laporte Klimpt, architectes.*

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 02

Fin : 19 h 04

Personnes présentes : 1

Résolution no : 10897-2018
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 5 février 2018 tel que rédigé par la directrice générale.*

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Résolution no : 10898-2018

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

*Il est proposé par Bertrand Quesnel
Et résolu à l'unanimité de clore la séance.*

Adoptée

Il est 19 h 05

*Normand St-Amour,
Maire*

*Ginette Ippersiel
Directrice générale, Secrétaire-trésorière*



*Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe,
adopté séance tenante, le 5 février 2018 par la résolution # 10897-2018.*